

La Seconde Guerre mondiale dans la Nièvre



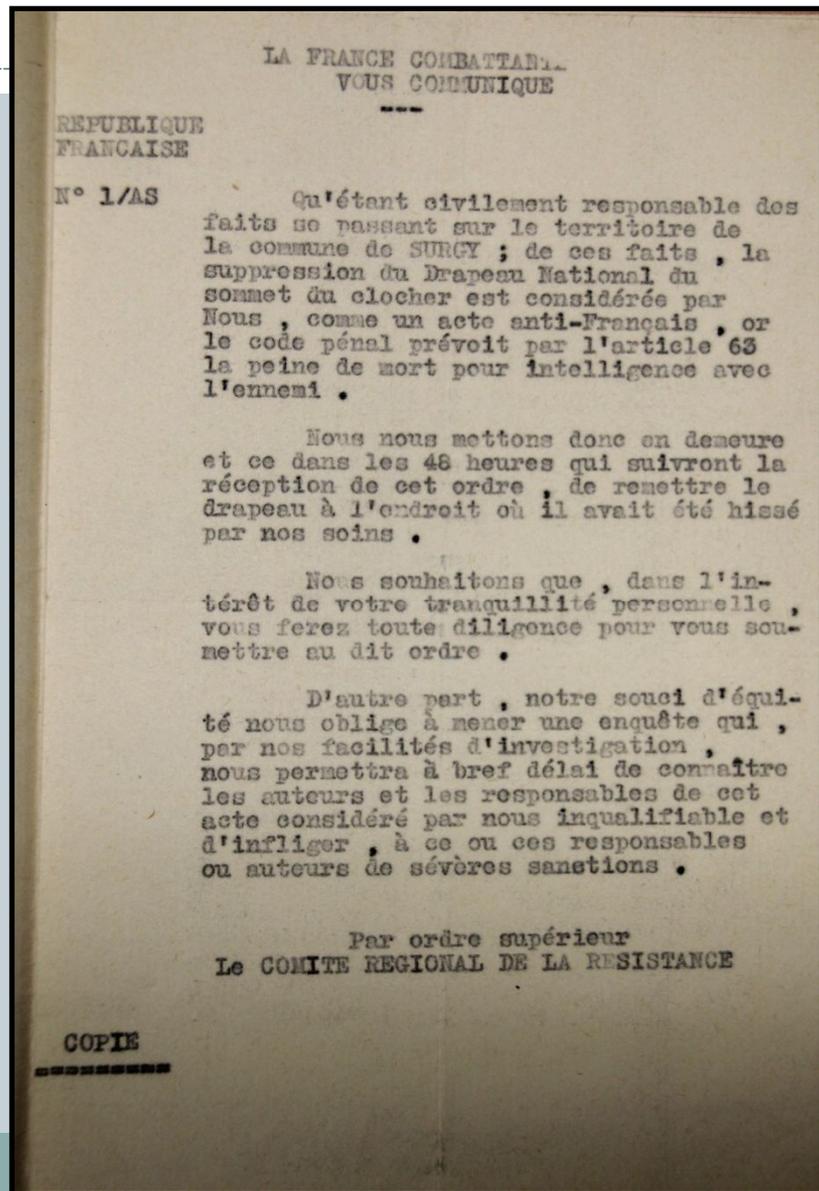
LA LIBÉRATION DU
TERRITOIRE
ET
LE RETOUR À LA
RÉPUBLIQUE

Préparer la libération (janvier – mai 1944)



Dans cette première partie, nous avons sélectionné quelques documents montrant l'intensification des actions de la résistance nivernaise entre janvier et mai 1944.

Un acte symbolique à Surgy



Un symbole :
le rétablissement du
drapeau national au
sommet du clocher de
l'église de Surgy
(janvier 1944)

Ci-contre le tract copié par
les autorités ; page suivante,
la note du sous-préfet
adressée au préfet.

17 Janvier 1944

LE SOUS-PREFET DE CLAMECY
à Monsieur le Préfet de la Nièvre
(Cabinet)

CONFIDENTIELLE

=====

Comme suite à mes précédentes communications , j'ai l'honneur de vous adresser copie de la lettre reçue par M. WATER maire de SURGY , par laquelle le Comité régional de la résistance enjoignait à ce magistrat municipal de remettre sur le clocher le drapeau tricolore qui avait été enlevé quelques jours auparavant sur son ordre .

L'intéressé obéissant à cette injonction a fait replacer l'emblème national au sommet de l'église et se refuse de le faire enlever désormais ; la gendarmerie de son côté , ne veut exécuter cette mission que sur une réquisition écrite , signée de vous.

Le Sous-Préfet,

Le ravitaillement des maquisards

G.B.
GENDARMERIE NATIONALE

Légion de Bourgogne

Compagnie de la Nièvre

Section de Clamecy

N° 253/2

CLAMECY le 3 Avril 1944

R-A P P O R T

du Capitaine CHARON, Commandant la Section de
Gendarmerie de CLAMECY;

sur des enlèvements de tabac à CERVON (Canton de
CORBIGNY) et DORNECY (Canton de CLAMECY).

Référence: Article 87 du Décret du 20 Mai 1903.

I - A CERVON, (Canton de Corbigny), le 30 Mars 1944 à 21-heures 30', trois individus masqués et armés de mitraillettes et de pistolets, ont exigé de monsieur SENE, buraliste, la remise de 79 paquets de tabac et de 24 paquets de cigarettes d'une valeur de 1006 francs. Les malfaiteurs ont remis à monsieur SENE un reçu se terminant par la phrase: "La Résistance s'engage à restituer la somme dite après les hostilités."

II - Sur la route nationale N° 151, au lieu dit: "Quarante Arpents", Commune de DORNECY (Nièvre), le 31 Mars 1944, vers 19 heures, monsieur GABEREAU, buraliste à CHAMOIX (Yonne) a été attaqué par 3 individus masqués et armés, alors qu'il transportait à bicyclette le tabac perçu dans l'après-midi au dépôt de CLAMECY.

Des deux sacs dont monsieur GABEREAU était porteur, les terroristes lui en ont enlevé un contenant 3 kilos de cigarettes qu'ils ont payés 1450 francs.

DESTINATAIRES:

- Sous-Préfet.
- Commandant de COMPAGNIE (2 Exemplaires).



Une autre action : la diffusion de tracts



- Dans le document suivant, il est mentionné des tracts trouvés à Varzy en avril 1944 dénonçant l'impôt métal (le cuivre était particulièrement recherché par le gouvernement de Vichy);
- Cette diffusion de tracts avait pour but de se « montrer » aux yeux des habitants, des Allemands et des collaborateurs mais aussi d'appeler les habitants à une résistance passive.

C.R.
Gendarmerie Nationale

Légion de Bourgogne

Compagnie de la Nièvre

Section de Clamecy

N° 76/4

Clamecy, le 18 Avril 1944



R A P P O R T

du Capitaine CHARON, Commandant la Section
sur un affichage de tracts à Varzy.

Référence: Article 87 du Décret du 20 Mai 1903.

Dans la matinée du 17 Avril 1944, les gendarmes découvrent collés sur des habitations du bourg de Varzy, trois tracts ainsi rédigés:

NIVERNAIS

Vous venez de recevoir vos feuilles impôt métal.

Ce métal est destiné à la machine de Guerre Boche, si vous ne donnez pas le métal vous serez SOIT-DISANT imposés à raison de 900 frs par kg manquant.

Ne vous laissez pas intimider par les menaces des traitres de Vichy.

Groupez-vous dans vos Comités de Défense dans vos syndicats. Mettez tout en oeuvre pour résister à cet impôt inique.

PAS UN GRAMME DE METAL ! PAS UN SEUL FRANC D'IMPOT !

Devant votre union et votre résistance aucune action ne sera entreprise contre vous.

L'Exemple de plusieurs Villes en fait foi.

"Le FRONT NATIONAL"

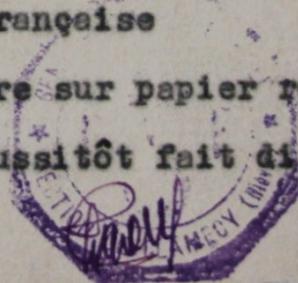
Promoteur de la Résistance Française

LIBERATEUR DE LA CORSE

Ces tracts sont imprimés à l'encre noire sur papier rose de dimension: 77 x 92 millimètres.

Monsieur le Maire de Varzy informé a aussitôt fait disparaître les tracts en cause.

1/2 rékt.



ETAT FRANCAIS.
PREFECTURE DE LA NIEVRE

Cabinet-du-Prefet

NEVERS, le 5 avril 1944



LE PREFET DE LA NIEVRE,

à Messieurs Les MAIRES DU DEPARTEMENT
(en communication à M. les Sous-Préfets)

Depuis un certain temps des actes de terrorisme de toutes sortes, en particulier des attaques à main armée suivies de vols et dirigées contre les débits de tabac, les bureaux de poste et les particuliers, se sont multipliés.

Les services de police et de gendarmerie sont chargés de rechercher les coupables. Mais pour que leur action soit efficace, il est indispensable que ces services soient aidés et guidés dans leurs recherches par les victimes elles-mêmes de ces attentats.

Or, trop souvent ces dernières paralysent l'action de la justice; par crainte de représailles elles n'avisent pas immédiatement la gendarmerie ou donnent des indications imprécises et incomplètes.

Cette sorte de complicité passive permet aux malfaiteurs d'échapper aux recherches et de poursuivre leur action néfaste.

Dans leur intérêt propre, en même temps que dans un but de solidarité, il est de toute nécessité que les personnes, objet d'un attentat, quel qu'en soit la nature et la gravité, en avisent sans délai et par les voies les plus rapides la brigade de gendarmerie la plus proche.

Les services de la Feldkommandantur m'ont, du reste, demandé d'appeler votre attention sur ce point afin que vous informiez la population de votre commune du devoir qui lui incombe de signaler toute agression à la Gendarmerie française ou à la Feldgendarmerie compétente, faute de quoi des sanctions seront prises contre les populations.

Je vous serais obligé de porter ces indications à la connaissance de vos administrés.

Le Préfet,

A handwritten signature in dark ink, which appears to be "L. de la Rivière". The signature is written over a horizontal line.

La réaction de la
Préfecture face à
cette intensification
des actions de
résistance est une
preuve de faiblesse
(rapport du 5 avril
1944).

Des actes militaires



Le rapport suivant du 29 avril 1944 mentionne le sabotage aux usines Lambiotte de Prémery. Les conséquences sont immédiates pour les habitants privés d'électricité.

G.R.
Gendarmerie Nationale

Légion de Bourgogne

Compagnie de la Nièvre

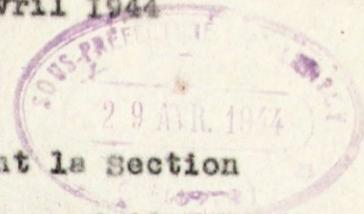
Section de Clamecy

N° 90/4

Clamecy, le 29 Avril 1944

R A P P O R T

du Capitaine CHARON, Commandant la Section
sur un sabotage de l'usine de produits chimiques
LAMBIOTTE à Prémery.



Référence : Article 87 du Décret du 20 Mai 1903.

Dans la nuit du 28 au 29 courant, les machines de la Centrale électrique de l'usine de produits chimiques LAMBIOTTE à Prémery ont été gravement endommagées par sabotage à l'aide d'explosifs.

Vers 1 heures 6 individus masqués et armés de mitraillettes et de révolvers, paraissant âgés de 20 à 25 ans, pénétraient à l'intérieur de l'usine. Après avoir ligoté les 6 ouvriers de service: 2 à la Centrale électrique et 4 aux chaudières, les malfaiteurs les ont emmenés dans un hangar où ils sont restés sous la garde de l'un d'eux.

Vers 1 heure 15', cinq explosions détruisaient trois moteurs à gaz de la Centrale électrique et le turbo-compresseur des chaudières.

L'un des terroristes a déclaré à un ouvrier qu'il ligotait qu'ils étaient une trentaine et que l'usine était cernée par eux.

A la suite de cet attentat la ville de Prémery est privée du courant électrique basse tension (lumière) et haute tension (force) qui lui est fourni par les établissements LAMBIOTTE. En outre, ceux-ci employant 390 ouvriers seront immobilisés pour une durée indéterminée.

La direction prise et les moyens de transport utilisés par les malfaiteurs sont jusqu'alors inconnus.

DESTINATAIRES:

- Sous-Préfet de Cosne
- Sous-Préfet de Clamecy
- Commandant de Compagnie (2 exemplaires)



Eté 1944 : le temps des combats et des exactions



- **UN ACCROCHAGE ENTRE RÉSISTANTS ET GENDARMES ALLEMANDS ET SES CONSÉQUENCES « COLLATÉRALES » : UNE VICTIME CIVILE (RAPPORT DU 9 JUIN)**
- **LES RÈGLEMENTS DE COMPTE FRANCO-FRANÇAIS (RAPPORT DU 20 JUIN)**
- **LES EXACTIONS ALLEMANDES À DUN-LES-PLACES (RAPPORT DU 3 JUILLET)**
- **UN COMBAT ENTRE LA WEHRMACHT ET LA RÉSISTANCE (MENOULE 4 JUILLET)**
- **LES ACTIONS DE SABOTAGE SE POURSUIVENT (13 JUILLET)**

Un accrochage à Pressures et ses conséquences (cote 2 Z 622)

A.D.
GENDARMERIE NATIONALE.

Légion de Bourgogne

Compagnie de la Nièvre

Section de Clamecy

N° 128/4

Clamecy, le 9 Juin 1944.

R A P P O R T .

du Capitaine CHARON, Commandant la Section

sur un attentat terroriste commis aux environs
de CLAMECY.

REFERENCE: Article 52 du Décret du 20 Mai 1905

A PRESSURES (hameau de la Commune de CLAMECY) le 8 Juin 1944 vers 19h30 une dizaine d'individus armés ont assailli une patrouille de gendarmes allemands. L'un de ceux-ci a été tué; deux autres sont blessés. Un terroriste est tué, il s'agit de VASSORD André Emile né à CHARMONTEL (Seine et Oise) le 25 Aout 1924 domicilié à SARCELLES (Seine et Oise) 31 rue de Chauffeur.

Monsieur BARON, Emile, 71 ans, cultivateur à PRESSURES qui gardait ses vaches à proximité du lieu de l'échauffourée a été tué



A.D.
GENDARMERIE NATIONALE

Clamecy, le 20 Juin 1944.

Légion de Bourgogne

Compagnie de la Nivèrre

Section de Clamecy

N° 137/4

R A P P O R T .

du Capitaine CHARON, Commandant la Section
sur 2 meurtres commis dans la circonscription.

REFERENCE: Article 52 du Décret du 20 Mai 1905.

I- A LA MAISE, Commune de DORNECY (Canton de CLAMECY) dans la nuit du 19 au 20 Juin 1944, Monsieur BORBELLY Gaston, né le 26 Avril 1902 à PARIS (19) débitant de boissons a été tué à son domicile par deux jeunes gens âgés d'une vingtaine d'années qui lui ont tiré 3 balles de pistolet. Le corps de la victime a été découvert dans son jardin dans la matinée du 20 Juin 1944.

On ne possède aucun renseignement sur les auteurs.

II- A CLAMECY, le 20 Juin 1944 vers 0 h 50, deux individus armés ont pénétré à l'hôpital et ont tiré à coups de mitraillette, Monsieur GRIZEAU Eugène, né le 16 Février 1900 à FONTENAY-le -Comte (Vendée), garde-écuse dite "des Jeux" à CLAMECY, reliant le Canal du Nivernais à l'Yonne. On ne possède que de très vagues renseignements sur le signalement des malfaiteurs dont la prise est inconnue.

Le 1er Mai 1944, vers 23 h 45, Monsieur GRIZEAU avait déjà été grièvement blessé à la suite d'un attentat à main armée. La victime était depuis cette date en traitement à l'hôpital.



P.S. MM. BORBELLY et GRIZEAU étaient d'après le procureur public suspectés de dénonciations aux autorités d'occupation.

Monsieur BORBELLY a été trouvé porteur d'un insigne métallique dissimulé au revers de son veston. Insigne représentant deux disques rouges et un glaive portant les initiales M.S.R.

Les
règlements
de compte
franco-
français :
exemple de
deux
exécution
sommaires
(juin 1944)

A.D.
GENDARMERIE NATIONALE

Légion de Bourgogne

Compagnie de la Nièvre

Clamecy, le 3 Juillet 1944.

R A P P O R T

Section de Clamecy

du Capitaine CHARON, Commandant la Section de Gendarmerie de CLAMECY

N° 149/4

sur de graves incidents survenus sur le territoire de la commune de DUN-les-PLACES (Canton de LORMES) entre l'Armée d'Occupation et la population.

REFERENCE : Article 52 du Décret du 20 Mai 1903.

Du 26 au 28 Juin 1944, l'Armée d'occupation a procédé sur le territoire de la commune de DUN-les-PLACES (Canton de LORMES) à des opérations contre des éléments de résistance. Vingt sept hommes ont été fusillés. Parmi les victimes se trouvent le Maire : Monsieur MERY, deux instituteurs dont l'un exerçait les fonctions de secrétaire de mairie et le Curé de DUN-les-PLACES. Vingt quatre habitations ont été incendiées sans que les propriétaires aient pu sauver quoi que ce soit.

Les maisons ont été presque toutes pillées, celles appartenant aux prisonniers de guerre en captivité ont été généralement respectées. Les soldats se sont emparés d'importantes quantités de denrées alimentaires, de linge, d'effets, d'argent, d'argenterie, de bijoux et d'animaux domestiques (bovins, porcs, volailles). La population se trouve sans ressources alimentaires, la presque totalité des réserves familiales et celles entreposées chez les commerçants ont été volées ou détruites par l'incendie.

Soixante-dix personnes sont sans abri et se trouvent dans le dénuement le plus complet, beaucoup ont été dépouillées de ce qu'elles portaient sur elles de précieux : argent, bijoux, pièces d'identité.

Au hameau de VERMOT, un soldat a violé une jeune fille de 14 ans Denise ALAUZET. Il a également tenté de violer une jeune femme qui tenait un bébé âgé de dix mois. L'auteur a, sur l'ordre d'un officier allemand, été passé par les armes.

Les localités éprouvées sont DUN-les-PLACES et ses hameaux de VERMOT et du VIEUX DUN.

A DUN-les-PLACES, 21 hommes ont été arrêtés dans l'après-midi du 26 Juin et enfermés dans l'Eglise, vers 24 heures ils étaient fusillés sur le parvis.

MM. BUSQUET René, BLANDIN Marcel et PICHOT Paul ont été blessés.

Douze maisons ont été totalement détruites après avoir été pillées. Le centre du village a particulièrement souffert. Trente neuf personnes sont sans abri.

Des obus ont causé des dégâts au clocher de l'Eglise où, selon les assaillants, se trouvaient des terroristes.

Un soldat a tenté de violer trois femmes, sur la plainte de celle-ci un officier a fait rechercher l'auteur.

Au hameau de VERMOT à 4 kilomètres Ouest de DUN, un engagement a eu lieu le 26 Juin à partir de 17 heures entre la Wehrmacht et des éléments de résistance. Après un combat d'environ 3 heures, ces derniers se sont retirés. Les soldats se sont alors livrés à un pillage en règle des habitations? Seule la demeure de Mme GEOFFROY Marcel dont le mari est en captivité a été épargnée. Douze immeubles, soit la moitié du hameau sont incendiés, parmi eux se trouve le château de VERMOT qui avait été aménagé par la "résistance" en hôpital de campagne.

Vingt six personnes sont sans abri. Six hommes ont été fusillés dans la soirée du 27 Juin après avoir séjourné environ 24 heures enchaînés dans un pré. Trois cultivateurs MM. PETITOT, RENAUD et GRILLOT ont été brutalisés et

Ce rapport, daté du 3 juillet soit une semaine après les faits, relate les événements tragiques de Dun-les-Places qui se sont déroulés entre le 26 et le 28 juin.

En dernière page, la liste nominatives des victimes a été établie.

Cote : 999 W 62

blessés à coups de crosse. M. ROULOT a été grièvement blessé par éclats de grenades alors qu'il se trouvait assis dans sa cuisine.

Deux médecins allemands ont donné les premiers soins aux blessés.

Au hameau de VIEUX DUN, à 4 kilomètres nord de DUN, une maison a été incendiée et plusieurs autres ont été pillées. Cinq personnes se trouvent sans abri.

A la suite des incendies, les lignes téléphoniques et les lignes électriques ont été coupées à DUN. Le courant lumière a été rétabli dans la journée du 30 Juin. La localité est encore privée de communications téléphoniques. Le rétablissement de celles-ci faciliterait grandement l'aide apportée aux populations.

Les secours en vivres ont commencé à arriver dans l'après-midi du 30 Juin.

Un poste de Gendarmerie composé de 1 gradé et 2 gendarmes a été installé à DUN le 30 Juin 1944. Il a pour mission essentielle de secourir la Municipalité dans l'organisation et la distribution des secours aux sinistrés.

Le dévouement dont font preuve M. AUTIXIER faisant fonction de Maire et Mme GEOFFROY Marcel née PICHOT dont le mari est prisonnier et dont le frère vient d'être fusillé mérite une mention spéciale. Mme GEOFFROY qui demeure à VERMOT héberge chez elle tous les sans abris du hameau.

signé : CHARON.

LISTE DES PERSONNES FUSILLÉES
par la Wehrmacht

les 26 et 27 Juin 1944 sur le territoire de la commune de DUN-les-PLACES
(liste jointe au rapport N° 149/4 du 3 Juillet 1944)

-
- EMERY Anatole, né le 22-9-1880 à GOULOUX (Nièvre) marchand de vins en gros et Maire de la commune de DUN-les-PLACES
 - CHARPIOT André, né le 11-12-1897 à Saint-Ouen (Seine) Instituteur et secrétaire de Mairie.
 - BRICHET Reoul, né le 19-2-1910 à Waben - (Pas-de-Calais) Instituteur réfugié
 - ROLAND René, né le 23-5-1906 à St-Père (Nièvre), curé de DUN-les-PLACES
 - BACHELIN Henri, né le 6-2-1897 à DUN-les-PLACES (Nièvre), cultivateur
 - BACHELIN Albert, né le 31-5-1924 à DUN-les-PLACES (Nièvre), cultivateur
Fils du précédent.
 - BLANDIN René, né le 24-10-1904 à DUN-les-PLACES (Nièvre), cantonnier
 - BAILLOUX Raymond né le: 14-5-1905 à PARIS (14°), Epicier
 - CANDELI, Joseph - sans autres précisions (1)
 - CASTELVI Modesto, né le 28-5-1915 à SERRA-de-ALMOS (Espagne) Bûcheron
 - DELAVAUULT Marcel, Philippe, né le 26-4-1911 à PARIS, Cultivateur
 - DIRSON Jean, né le 13-1-1898 à PARIS (10°), Cultivateur
 - FRECHE Eugène, né le 24-12-1916 à BOBIGNY (Seine) domestique agricole
 - GIRARD Louis, né le 23-3-1923 à PARIS (14°), mécanicien frigoriste
 - JEAND'HEUR René, né le 17-3-1901 à Brunswick (Allemagne) Sans profession
 - LEPRUN Nicolas, né le 25-11-1898 à DUN-les-PLACES, employé de la commune
 - ARIN, Paul, né le 17-12-1902 à PARIS (14°) Cultivateur
 - PELMANN Bernard, né le 18-10-1905 à PARIS (5°) Bûcheron
 - PICHOT Félix, né le 6-7-1906 à DUN-les-PLACES, limonadier
 - SAMPIC André, né le 14-12-1875 à ELETOT (Seine-Inférieure) Professeur
honoraire
 - TOURNOIS Léon, né le 30-10-1903 à OUROUX (Nièvre) Hôtelier
 - VERONNET Etienne, né le 31-8-1883 aux Places (Nièvre) Boulanger
 - SANDRINI Jean) Sans autres précisions (1)
 - MARCHERON Raymond) Tous les quatre arrivés depuis quelques jours à
 - DEREGARD Fernand) VERMOT. Etaient employés comme chauffeurs à la
 - DARDENNE Louis) Sté FRANCE-ROUTE dont le gérant est M. HECKEREN
) 159, Bd Bineau à Neuilly-sur-Seine
 - X... non identifié (1)

(1) Les victimes ont été dépouillées de tout ce qu'elles avaient sur elles.

A.D.
GENDARMERIE NATIONALE.

Légion de Bourgogne

Compagnie de la Nièvre

Section de Clamecy

N°156/4

Clamecy, le 6 Juillet 1944.

R A P P O R T.



du Capitaine CHABON, Commandant la Section
de Gendarmerie de CLAMECY

sur des opérations entre la Wehrmacht et des
éléments de résistance.

REFERENCE: Article 52 du Décret du 20 Mai 1903

Dans la soirée du 4 Juillet 1944, un engagement a eu lieu sur le territoire de la Commune de MENOÜ (Canton de VARZY) entre l'Armée d'occupation et un groupe de terroristes. Deux de ceux-ci ont été tués, n'étant porteurs d'aucune pièce ou objet ils n'ont pu être identifiés. Monsieur FERRIN, Marcel, né le 21 Mai 1916 à MENOÜ exerçant la profession de bûcheron a également été tué. Cet individu ne jouissant pas de toutes ses facultés mentales se trouvait de passage sur le lieu de l'engagement.

L'armée d'occupation aurait capturé une quinzaine de terroristes. Les bâtiments du moulin désaffecté et inhabité de CHAPPE (4kms N.E. de MENOÜ) ont été incendiés.

Sur les lieux du combat deux voitures automobiles immatriculées 148 L.P.2 et 6898 L.P2 on été trouvées également incendiées. Ces voitures appartiennent la première à M. MALLET demeurant à VARZY, la seconde à M. LUZY demeurant à GUERIGNY, à qui elles avaient été dérobées récemment.



Le combat du moulin de Chappe à Menou



Stèle située au moulin de Chappe.

Le 4 juillet 1944, des membres du corps franc Charles Péguy installés sur les lieux subissent l'assaut des Allemands. Trois d'entre eux tombent sous les balles ennemies.

Leurs onze camarades sont capturés, emprisonnés à Cosne. Après avoir été torturés, ils meurent sous les balles du peloton d'exécution.

Caché dans l'eau d'une mare, un maquisard réussit à s'échapper.

VILLE
DE
CLAMECY

(Nièvre)

CABINET
DU
COMMISSAIRE DE POLICE

N° 1 275

ETAT FRANÇAIS



Clamecy, le 13 Juillet

Le Commissaire de Police de Clamecy à Monsieur le

SOUS-PREFET A

CLAMECY

OBJET : Acte de sabotage du
Pont de Beaugy à CLAMECY.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Ce matin vers deux heures trente, le pont de chemin de fer de la ligne LAROCHE-MIGENNES-NEVERS, situé à la bifurcation de BEAUGY, au kilomètre 228-892 qui avait été détruit partiellement à la suite d'un acte de sabotage le 29 Juin dernier et qui avait été remis à la circulation le 6 Juillet dernier, a été l'objet d'un nouvel acte de sabotage. Trois sur les neuf explosifs placés sur les poutres principales du pont ont produit leur effet. Les autres sont tombés à terre. Ils ont été ramassés par les soins des Autorités Occupantes. La voie 1 qui seule avait été rendue à la circulation a le moins souffert. Les poutres seules ont été déplacées. Le tablier de fer du pont où passe la voie 2 a été gravement endommagé. On pense que la circulation sera interrompue quarante-huit heures.

Aucun renseignement n'a pu être recueilli sur les auteurs de cet acte de sabotage? L'enquête néanmoins se poursuit.



Pour le COMMISSAIRE de POLICE,
L'INSPECTEUR,

AUTORITES DESTINATAIRES : Monsieur le PREFET de la NIEVRE
(cabinet)
Monsieur le SOUS-PREFET à CLAMECY.

...../.....

Une action de sabotage au pont de chemin de fer à Beaugy, commune de Clamecy le 13 juillet 1944.

La Libération du département



**DES LENDEMAINS QUI
CHANTENT ET ...
QUI DÉCHANTENT**



L'arrivée des FFL rue de Nièvre à Nevers le 9 septembre 1944
(fonds Bélile)



L'arrivée des FFL rue de Nièvre à Nevers le 9 septembre 1944
(fonds Bélile)



Le défilé des FFL
rue du Commerce
à Nevers
le 9 septembre 1944
(fonds Bélile)

Organiser les nouveaux pouvoirs



Le nouveau préfet de la
Libération :

Robert Jacquin
(1896 – 1988)

Il quitte ses fonctions en
janvier 1946

(Fonds Bélile)

Le Comité départemental de libération

Comité Départemental de Libération

Liste des Membres

PRESIDENT :

GAUTHÉ Pierre, artisan teinturier, à Nevers.

VICE-PRESIDENTS :

DEFERT Emmanuel, ancien Administrateur des Colonies, à Coulanges-les-Nevers.

LHOSPIED Jean, Directeur de « La Nièvre Libre », à Champvert.

MILLOT Georges, Instituteur, à Alligny-Cosne.

SECRETARE :

Baronne de **TERLING**, Propriétaire, à Pougues-les-Eaux.

MEMBRES :

BARLE, Agriculteur, à La Ferté, par Chantenay.

Docteur **BONDOUX**, à Château-Chinon.

BONNOT Frédéric, Directeur de l'Agence des Enfants Assistés, à Nevers.

BUCHETON, Secrétaire de Mairie, à Clamecy.

CLEMENT Jean, Agriculteur, à Champvert.

COURAULT Toussaint, Directeur d'école, à Nevers.

DAGAIN Léon, Rédacteur principal des P.T.T., à Nevers.

DELCAMBRE, Bûcheron, à Saint-Léger-des-Vignes.

GUYOLLOT François, Cultivateur, à Ouroux.

Docteur **LE GUILLANT**, Directeur de l'Hôpital psychiatrique, à La Charité.

Abbé **GUINOT**, Curé de Chitry-les-Mines.

MARCELOT, Employé S.N.C.F., à Nevers.

MARTEL, Employé S.N.C.F., à Nevers.

MATZ, Garagiste, à Ouroux (Maire)

MULOT, Ouvrier soudeur, à Nevers.

PERRIN, Vétérinaire, à Saint-Saulge.

PIÉLIN, Ingénieur civil des Mines, à Nevers.

RECRU, Vigneron, à Livry.

VIEUGUET, Instituteur, à Nevers.

REGNIER, Vétérinaire, à Corbigny.

VIOLETTE, Directeur d'école, à Cosne.

Journal
Le Patriote
du 19 septembre 1944

Une seule femme
présente,
la baronne de Terline
(erreur à son nom)

Décorations avec référence (J. O. du Croix de Guerre.) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer. Subordination de Nemus - P. de Noelle

« Femme remarquable par son dévouement à la cause de la Résistance
démunie par des séquestrations éliminées de l'attribution et par une confiance absolue
dans les destinées de son pays, n'a pas hésité à se dévouer et à risquer sa vie
pour ravitailler les Maquis et assurer la liaison entre les espaces de recrutement
et les Maquis Massadau » Cette citation a été faite à l'ordre de la
Division

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F.F.C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

Nemus et acheminé prisonniers Français en zone
libre. Aout 40 emprisonnement 9 jours pour propos
anti Allemands - 6000 frs amende. Propagande, tracts
origine anglaise, pris contact avec C. de Pelletier (2 Bureau) feuille
etc 41) suivi direction et recueilli renseignements sur Nemus Allemands
Formé réseau renseignements avec le D. Subut

2^{me} Arrestation 11 Octobre 40 Prison Nemus, Troyes, Charles Heulès
Fresnes. Deux conseils de guerre pour propagande et espionnage
litéraire Le 16 Octobre 41

Reprise d'activité, propagande Anti Allemands, renseignements
remis au D. Subut qui transmettait à Londres. Examen Paul Amis
(Berthelot C. un nomme Nemus de la famille Ziller fils de Strasbourg
etc. Des les 1^{ers} renseignements précis d'origine Française pour l'Allemagne
organisation d'un groupe fournissant faux papiers ayant visés certains
cachettes pour les réfugiés (plusieurs centaines) Puis organisation et
aide aux Maquis, transmission d'armes, explosifs, vivres, matériel sanitaire etc
contact fréquent avec P. de Noelle, C. de Noelle, L. de Noelle etc.
Non arrêté et fut pris avec le départ des Allemands

CERTIFIÉ EXACT :

A. Nemus, le 11 Mars 1947

Signature :

Nemus de Terline

Les dossiers des
anciens résistants
provenant des archives
de l'ONACVG sont pour
la plupart d'entre eux
disponibles aux
Archives
départementales.
Ci-contre, une page des
actions réalisées par la
baronne de Terline
(1899 – 1981)

Cote : 1630 W 86
Dossier n°33356



Pierre Gauthé
(1900 – 1986)

Le président (ci-contre
à gauche) et deux vice-
présidents du CDL

Georges Millot
(1895 – 1973)



Jean Lhospied
(1900 – 1983)

Des lendemains qui déchantent...



Où en est l'épuration ?..

On en parle beaucoup. Mais on n'en voit guère les effets.

Quel Nivernais n'a rencontré sur les pavés de sa ville des hommes et des femmes qui ont dénoncé leurs compatriotes, — qui ont signé des mandats d'amener contre des résistants, — qui ont livré des réfractaires aux Allemands, — qui ont abandonné des jeunes gens aux sinistres brutes, qui transformèrent en salles de tortures les locaux de l'Ecole Normale, — ou qui ont participé à des expéditions contre le maquis ?

Qui n'a entendu des apologistes récents de l'Allemagne emboucher leur plus sonore

trompette pour proclamer l'éloge des maquisards et des Alliés ?

Qui n'a vu des collaborationnistes notoires ou des fonctionnaires nommés par Vichy parader avec arrogance, libres et souriants comme des F.F.I. (quelques-uns d'ailleurs portaient le brassard) alors qu'ils devraient avoir fui, se cacher ou se morfondre rue Félix-Faure ?

Une justice trop débile ouvre la voie aux pires excès lorsqu'elle absout ceux que l'opinion condamne. Il serait impardonnable d'oublier que Justice n'est pas toujours synonyme de modération et jamais de faiblesse.

Journal
Le Patriote du
18 septembre
1944

Appel à la Population

En accord avec Monsieur le Préfet de la Nièvre et le Colonel départemental des F. F. I. de la Nièvre, le Président du Comité Départemental de Libération rappelle à la population nivernaise que l'épuration ne doit pas prendre l'allure d'une brimade, pas plus qu'elle ne doit donner l'occasion à l'assouvissement de vengeances personnelles.

Nous ne pouvons que déplorer l'exécution de sentences rendues sur la place publique par une foule énervée. Les mascarades de femmes

aux cheveux coupés doivent cesser. Les meilleurs patriotes (femmes et hommes) qui vous sont inconnus peuvent être l'objet de dénonciations calomnieuses de la part de collaborateurs et être les victimes de cette justice sommaire ; des erreurs irréparables peuvent se produire.

Je demande instamment à la population Nivernaise de nous faire confiance pour l'épuration comme elle l'a fait pour la libération. Nous saurons être à la hauteur de la tâche qui nous incombe.

Le peuple de France qui fut toujours dans le passé le porte-drapeau de la civilisation ne saurait se rabaisser à l'emploi de méthodes barbares et nazies.

Nivernais, soyez dignes.

Le Président :
Pierre GAUTHÉ.

Journal Le Patriote
du 21 septembre
1944

Les plus Coupables...

Trois mois se sont écoulés depuis la Libération. Après les tâtonnements et les erreurs du début, la justice du peuple, la vraie justice française commence à s'appesantir sur les traîtres et les pourvoyeurs de prison à la solde de Vichy et des Boches.

Depuis quelques semaines, les Cours de Justice, créées spécialement en vue de l'épuration nécessaire, commencent à rendre leurs arrêts et leur action va aller en s'accéléralant dans les jours et les mois qui vont suivre.

Leur tâche n'est pas mince. Dans chaque service d'enquêtes et d'informations se constituent des centaines et des milliers de dossiers. Toute l'échelle des salopards et des collaborateurs y trouve sa place : depuis les « tondues » jusqu'aux « magnats » de la propagande à Goebbels et à Henriot, en passant par les délateurs, les porteurs « d'uniformes verts » et les trafiquants germanophiles du commerce et de l'industrie. On voit donc le labeur gigantesque qui incombe aux magistrats intègres, aux ardents patriotes qui composent les Cours de Justice : enquêtes, contre-enquêtes, confrontations, élimination des dépositions tendancieuses avec, comme but final, le châtiment indispensable de tous ceux qui, à des degrés divers et pendant plus de quatre ans, ont permis à l'ennemi d'appesantir sa botte sur notre malheureuse Patrie.

Les Caimans

Aussi longtemps que les organismes de Vichy continueront à fonctionner,

Aussi longtemps que les caïmans de « l'ex-Etat Français » resteront terrés dans leur fromage de Hollande,

Le Commerce sera muselé,
L'Industrie paralysée,
La Liberté enchaînée.

PAN !

Mais dans l'infamie aussi, il y a des degrés. Si les femmes, qui se sont affichées ou prostituées avec des Boches, méritent d'être couvertes de mépris... si les brebis galeuses, qui n'ont pas craint, pour quelques millions, de faire le jeu économique de Vichy et d'Hitler, méritent un châtiment exemplaire... il ne faut pas oublier que les plus coupables sont, tout d'abord, les traîtres qui ont porté les armes sous l'uniforme ennemi ou qui ont appartenu à des organisations paramilitaires hitléro-vichysoises, les salopards qui ont dénoncé les patriotes et, par-dessus tout, la horde des intellectuels qui, à longueur d'ondes, d'articles de journaux, d'albums de photos ou gravures suggestives, de films, de sermons ou de conférences, incitait les masses populaires à considérer les Alliés comme des assassins, les patriotes comme des terroristes, alors que leur propagande transformait le Boche sanguinaire en un bienfaiteur de l'humanité !

Quel mal n'ont-ils pas fait ces journalistes stipendiés, ces speakers insolents, ces dessinateurs sans scrupules et ces artistes dévergondés qui mettaient leur influence morale et matérielle au service de la trahison !

Ah ! comme il faudra les stigmatiser, ces beaux messieurs de la plume, du crayon ou de la parole, quand à leur tour ils répondront de leurs crimes, et, quand l'un de ces coupables comparaitra à Nevers, il nous semble déjà voir, par anticipation, M. le Procureur Tardivat se dresser avec son autorité impartiale pour l'accabler de son mépris et lui dire : « Si tant de coupables viennent s'asseoir sur ces bancs, c'est grâce à vous ; s'il y a eu des bras pour exécuter, la tête c'est vous ! »...

... Et alors la Justice passera, impitoyable, pour « les Plus Coupables ».

ROBERT-HILAIRE.

Article qui liste les différents
« coupables »

Journal *Nevers-Dimanche*
du 24 décembre 1944

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

PT/DL

Circulaire Ministérielle
N° 77

S.P. Clémey

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 3 Novembre 1944

Le Ministre de l'Intérieur

à

MM. les Commissaires Régionaux
de la République;
M. le Préfet de Police

MM. les Préfets (sauf Algérie et
Corse)

ORGANISATION DE LA RÉPRESSION ADMINISTRATIVE DE LA
COLLABORATION AVEC L'ENNEMI ET DES ACTIVITÉS ANTI-NATIONALES

Dès la libération du territoire, il a été procédé à de très nombreuses arrestations de personnages accusés d'être dangereux pour la Défense Nationale ou la Sécurité publique. Ceux dont l'activité antinationale était éclatante et notoire ont été déférés aux juridictions compétentes; les autres ont été internés et attendent qu'il soit statué sur leur cas.

Les Commissaires régionaux et les Préfets ont généralement omis de donner au Ministère de l'Intérieur des informations régulières et systématiques sur les arrestations ainsi opérées; mais il est certain que sur tout le territoire français, de nombreuses dizaines de milliers de personnes sont actuellement détenues dans des prisons, des camps d'internement ou des centres de regroupement. Dans la Seine, par exemple, le nombre des arrestations atteint ou dépasse 10.000 dont moins de la moitié seulement ont été faites par la police.

Les prisons, les camps d'internement et les centres de regroupement sont encombrés de détenus pour lesquels, dans bien des cas, on ne possède ni informations ni dossiers.

Mais, par contre, un nombre important de personnalités bien connues par leur collaboration avec les autorités d'occupation et par leur activité antinationale, n'ont pas été arrêtées pendant les premiers jours qui ont suivi la libération, ont déserté leur domicile, et sont entrées dans la vie clandestine.

Le Gouvernement provisoire de la République entend diriger avec vigueur la répression des faits de collaboration et des activités antinationales, mais il entend aussi sauvegarder la liberté individuelle dans le cadre de la légalité républicaine.

Afin d'y parvenir, il importe que les règles à observer pour la mise en oeuvre d'une répression prompte et efficace soient clairement définies.

Il importe également que la situation créée par la

/...

Ce rapport du 3 novembre concerne « l'organisation de la répression administrative de la collaboration avec l'ennemi et les activités antinationales ».



R A P P O R T

sur le Centre de Séjour Surveillé
de Pougues-les-Eaux



§ 1- DIRECTEUR DU CAMP

PASQUET Louis Gustave, Capitaine aux armées le 1/9/39, Grand Invalide de Guerre. (voir ci-joint curriculum vitas)

§ 2- SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le Centre est installé à Pougues les Eaux à 12 kms au nord de Nevers, à proximité de la route nationale Paris-Clermont et de la ligne du Bourbonnais, dans les locaux du Splendid Hôtel et à l'extrémité nord du parc de l'Établissement thermal. Parfaitement isolé et à l'écart du reste de l'agglomération.

§ 3- EFFECTIF ACTUEL DES INTERNES-

114 Hommes

97 femmes

soit un total de 211 personnes, arrivées successivement aux dates suivantes:

38 le 5 octobre

41 le 9 "

19 le 13 "

21 le 16 "

22 le 21 "

27 le 24 "

43 le 14 novembre

Capacité totale: 110 femmes

190 Hommes

Maximum

300

§ 4- INSTALLATION MATÉRIELLE-

Bâtiments de construction sérieuse, caractère permanent, d'un seul tenant comportant un rez-de-chaussée, un entresol, premier, deuxième étage et combles. A notre prise de possession le 2/10, le Splendid Hôtel était dans un piteux état:

Tous les locaux avaient été pillés, ravagés, souillés (portes enfoncées, serrures forcées, vitres cassées, installations électriques arrachées, mobilier, matériel et ustensiles volés ou cassés). De plus la configuration des locaux n'était pas précisément conçue pour le fonctionnement d'une maison d'arrêt. Enfin l'arrivée des internés ne put être différée. Il fallut donc mener de front le déblayage, le nettoyage, l'agencement et l'aménagement des locaux ainsi que le fonctionnement immédiat du Centre:

A) CANTONNEMENT: Installations préexistantes: Douches, cuisines magasin à vivres.

Il a été aménagé par nos soins: 68 chambres de 3 à 5 personnes chacune avec lits, matelas ou paillasses, armoires, tables de nuit;

6 chambres isolement ou de transition comportant ameublement plus réduit pour permettre un contrôle médical sévère avant l'affectation définitive dans les chambres.

2 grandes pièces agencées en parloir

2 réfectoires avec tables et chaises

1 troisième réfectoire pour le personnel.

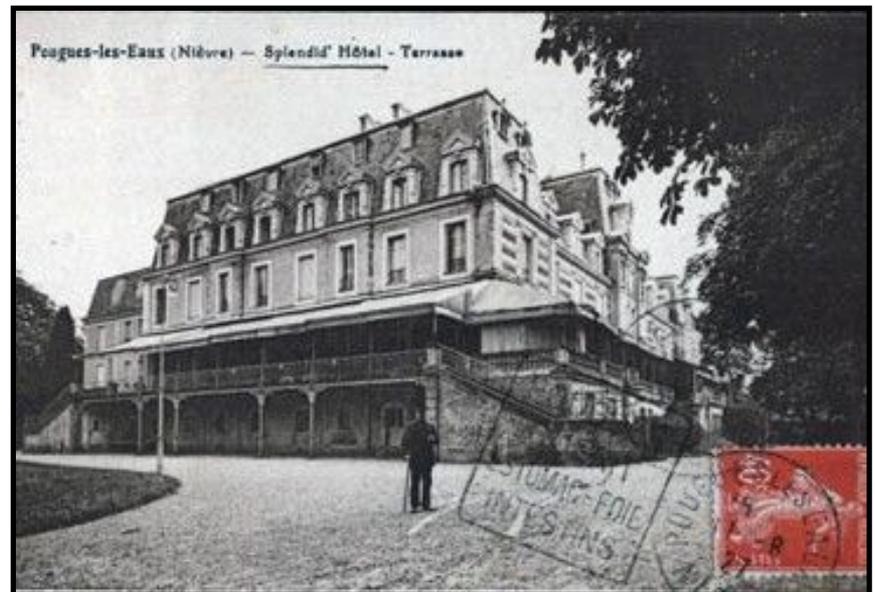
1 salle de consultations précédée d'une petite salle d'attente.

Une nouvelle « prison »
pour les suspects de
collaboration
Le centre de séjour
surveillé de Pougues-
les-Eaux

Rapport du 30 novembre
Cote 1067 W 51



Centre de séjour
surveillé dans le
Splendid Hôtel
de Pougues-les-Eaux



Directeur : Monsieur PASQUET

Effectif Gardiens : 6
Effectif Gendarmes : 3

C A M P de Pougues-les-Eaux .

*100
100
100*

Capacité totale : 300.....

SITUATION d'EFFECTIFS du 3. Octobre. 1944. au 15. Janvier. 1945

		Internes POLITIQUES		Inter. ADMINISTRATIFS		DIVERS	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
EFFECTIFS le	Franç.	117	85	2			
	Etran.	3	1	1			
LIBERATIONS	Franç.	59	21	4			
	Etran.	1	1				
EVASIONS	Franç.						
	Etran.						
DECES	Franç.	1					
	Etran.						
TRANSFERTS	Franç.	12	10				
	Etran.						

NOMBRE de PLACES
DISPONIBLES : 91

NOTA : Franç: Français-
Etran: Etrangers-

Pougues

Pougues-les-Eaux, le 16 Janvier. 1945

LE DIRECTEUR du CAMP :

Pasquet
CENTRE DE SEJOUR
- POUQUES

Tableau des effectifs des prisonniers en janvier 1945 présents au camp de Pougues-les-Eaux

Cote 1067 W 51

NEVERS

Appel aux Françaises

Des Françaises de toutes opinions, désireuses de contribuer à l'élaboration d'une paix durable, ont compris que le seul moyen d'y parvenir est de dresser le pays tout entier dans un effort suprême pour hâter la fin de la guerre et abattre définitivement le fascisme par la défaite totale de l'Allemagne et du Japon, puissances militaristes et impérialistes.

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 22 février, à la Maison de la Chimie, à Paris, sous la présidence de Mme Gabrielle Duchène, devant les représentants de la presse française et étrangère, Mmes Maria Rabate (Union des Femmes Françaises), Suzanne Mongreville (Femmes de la Libération Nationale), Simone Rollin (Mouvement Républicain Populaire), Jeanne Mathieu (Ceux de la Résistance), ont commenté un appel lancé en commun, invitant les Françaises à prendre une part accrue à l'effort de guerre.

Une première campagne commune est décidée, avec les objectifs suivants : 1° le collectage du cuivre ; 2° le colis de Pâques du soldat ; 3° le pansement individuel du soldat.

POUR LA NIEVRE

Sur le plan départemental et local, où sont constituées l'Union des Femmes Françaises d'une part, et la section féminine du Mouvement Républicain Populaire d'autre part, les représentantes de ces deux groupements se sont mises d'accord pour se partager la charge des collectes.

Celle du pansement individuel et du colis du soldat commencera le 25 mars.

POUR NEVERS

Dans la moitié Est de la ville : par l'U.F.F. ; dans la moitié Ouest : par le M.R.P. Le public peut aussi apporter ses dons aux permanences : du M.R.P., place Wilson ; de l'U.F.F., square Jean-Desvaux.

Ainsi chaque Française sera à mieux de mettre toutes ses forces et sa générosité au service de la Patrie et de la République.

Signé :

<i>La présidente de la Commission féminine du M.R.P. :</i>	<i>La responsable départementale de l'Union des femmes françaises :</i>
D DUPUY, médecin du dispensaire,	Marguerite CHAMPENIER, conseillère municipale de Nevers.

1ère Division
1er Bureau
Police Générale
Révision des
listes électorales

30

REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE de la NIEVRE



NEVERS, le 6 mars 1945

LE PREFET de la NIEVRE

à MM. les Maires du Département

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil des Ministres a fixé comme suit la date des prochaines élections municipales et cantonales :

- | | |
|---|----------|
| - Elections municipales, 1er tour | 29 avril |
| 2ème tour | 13 mai |
| - Elections cantonales, 1er tour | 27 mai |
| 2ème tour | 10 juin |

Un grand nombre d'entre vous n'ont pas encore transmis à mes services la liste définitive des électeurs de leur commune close le 23 février dernier.

Certains même ont omis de m'adresser les tableaux concernant les opérations de révision des listes électorales (tableau des rectifications et des décisions) accompagnés des procès-verbaux afférents qui devaient m'être transmis respectivement les 24 décembre et 28 janvier dernier.

Je m'étonne de leur part d'une pareille négligence qui, dans les circonstances que nous traversons, ne peut qu'être préjudiciable aux intérêts du Pays.

Tous se doivent d'apporter le concours de leur énergie et le tribut de leurs efforts au relèvement de la France.

Je crois devoir vous rappeler que les fonctions que vous assumez vous créent l'obligation, plus qu'à tout autre, de seconder l'action de l'Administration Centrale dans tous les domaines.

Je n'insiste pas sur l'importance qu'attache le Gouvernement aux prochaines élections.

l'ont pas encore fait

En conséquence, je prie ceux qui n'ont pas encore fait de vouloir bien m'adresser, sous le timbre : "1ère Division, 1er Bureau", par retour du courrier si possible, un exemplaire des tableaux concernant les opérations de révision des listes électorales de leur commune et la liste définitive des électeurs encore en leur possession.

Les renseignements contenus dans ces documents me sont indispensables pour me permettre de prendre toutes dispositions utiles en vue des opérations électorales.

Le Préfet,
Robert LAQUIN

N 3 7 :

LA

Circulaire
concernant les
premières
élections en avril-
mai et mai-juin
1945
(6 mars 1945)

Nivernaises,

On ne changera rien, sans faire appel aux femmes

Femmes de France, Nivernaises, pour la première fois, le 29 Avril 1945, vous irez aux urnes. Pour la première fois, vous serez électrices et éligibles. Ce bénéfice du droit de vote, cette victoire de la démocratie, nous ont été accordés à la suite de la lutte héroïque et sans merci que nous avons su mener au côté des hommes pendant quatre années, contre l'occupant et ses valets de Vichy.



Germaine FRANÇOIS
*Deux fois déportée
pour action patriotique
Femme de déporté politique*

Par notre lutte, nous nous sommes imposées, en luttant pour la libération de la France, nous avons lutté pour notre indépendance, et c'est avec fierté que nous pouvons citer les noms glorieux de ces glorieuses martyres de toutes opinions : *Danielle CASANOVA*

assassinée dans les bagnes nazis, Berthe ALBRECHT décapitée par les boches et plus près nos vaillantes nivernaises ; Lucienne MICHAUT déportée à Auschwitz, Lucie SALLÉ récemment libérée de Ravensbruck, Mme DUPRILOT déportée en Allemagne, dont le mari s'est pendu en prison et le fils fusillé à Nevers.

Aujourd'hui, des problèmes se posent avec acuité : finir la guerre au plus vite, ramener vivants les millions de prisonniers et déportés, reconstruire la France, garantir le ravitaillement, rendre à notre jeunesse la vigueur physique et la santé morale. Ces problèmes, nous sommes décidées à les résoudre, parce que, tout comme nous avons accepté la lutte, nous accepterons le travail.

La France a besoin d'un changement total, rien ne sera changé si on ne fait appel aux femmes, il faut leur faire confiance. Elles ne permettront pas le retour de la réaction sous quelque forme que ce soit. Le 14 avril dernier, c'est par milliers qu'elles sont venues manifester place Carnot, pour l'amélioration du ravitaillement, manifestation grandiose faite dans le calme et la dignité où, grâce à leur union, de notables améliorations leur furent promises. C'est pourquoi nous nous servons du bulletin de vote, nous nous en servons pour assurer le triomphe de la démocratie.

Nivernaises, le 29 avril vous ferez confiance aux femmes et au Parti Communiste, qui nous réserve dans le conseil municipal une large place puisque 10 sièges nous sont attribués sur 30, avec l'assurance que fortes du travail que nous aurons su accomplir au sein du conseil municipal, c'est la parité complète que nous aurons aux prochaines élections.

Vous ferez confiance au Parti Communiste parce qu'il est le Parti de la protection de la famille et de l'enfance, le Parti de l'Union et de l'action, le Parti de l'émancipation intégrale de la femme, parce qu'il est le Parti de l'émancipation de tous les travailleurs, manuels et intellectuels, le Parti de l'honnêteté et de la loyauté politique.

En avant pour le succès de l'élection des femmes !
Vivent les Nivernaises, vraies patriotes françaises !
Germaine FRANÇOIS.

Article en première page du
journal communiste
L'Emancipateur daté du
mercredi 25 avril 1945
Cote : 118 J (fonds Beauger)

Cet article « dédié » aux
femmes est rarissime.

Se souvenir et commémorer



LE DEVOIR DE MÉMOIRE COMMENCE TRÈS TÔT APRÈS LES LIBÉRATIONS. LES PHOTOGRAPHIES CHOISIES NE PRÉTENDENT PAS À L'EXHAUSTIVITÉ MAIS TÉMOIGNENT AU CONTRAIRE DE CES MANIFESTATIONS DU SOUVENIR EN DIVERS POINTS DU DÉPARTEMENT.

102111
n° 5

VILLE
DE
LA MACHINE
NIÈVRE

TÉLÉPHONE 9

La Machine, le 6 Février 1945

Le Maire de La Machine

à

Monsieur le Préfet de la Nièvre

Monsieur le Préfet,

Par une note parue dans le bulletin des maires en date du 3 Février 1945 concernant les crimes de guerre commis par l'ennemi, j'ai l'honneur de vous informer que le 24 Juin 1940, une colonne de prisonniers comprenant à peu près 5.000 soldats captifs était dirigée sur ST Saulge.

Parmi eux se trouvaient plusieurs soldats Sénégalais. Au lieu dit la Noblesse, bois situé sur la route de La Machine à Ville-Langy, trois de ces infortunés furent abattus froidement par les ignobles brutes qui les conduisaient.

Les circonstances m'obligèrent à faire inhumer ces malheureux sur le lieu où ils avaient été assassinés.

Le 19 Novembre de la même année, je pus faire procéder à leur exhumation et faire enterrer leurs dépouilles dans le cimetière communal.

Voici les noms de ces malheureuses victimes de la barbarie nazie

Koba Baldé né au Sénégal en 1.905, domicilié à Ta Bogolovo soldat de 2^{ème} classe, au 53^{ème} régiment d'infanterie coloniale, 3^{ème} compagnie, II^{ème} bataillon

Begian Soro né à Noufré canton de Kong (côte d'ivoire) en 1909 cultivateur, fils de Ouamission Soro et de Goloz Non Soro domicilié à Noufré (côte d'ivoire), soldat au 10^{ème} régiment de Sénégalais

Bavouré-Naya seral au 44^{ème} régiment d'infanterie coloniale numéro matricule 15175 (sans autre renseignement)

par mes soins, les livrets militaires furent adressés par mes par l'intermédiaire de la préfecture au ministère des anciens Combattants.

Je crois que l'on pourrait faire procéder à une enquête pour que ce crime lâche et odieux ne reste pas impuni.

D'autre part le conseil municipal de La Machine a décidé de faire ériger un modeste monument sur le lieu de ce crime pour honorer la mémoire des victimes et flétrir leurs assassins.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma respectueuse considération.

Le Maire,

L. Lamer



Cette lettre du 6 février 1945 fait état des recherches menées très tôt pour ne pas oublier les « crimes de guerre commis par l'ennemi ». L'exécution de ces trois soldats indigènes est moins connue que les 43 soldats indigènes assassinés à Clamecy le 18 juin 1940. Pour ne pas oublier, un monument est érigé.

DRUY-PARIGNY

Une émouvante cérémonie

Le mercredi 7 mars, s'est déroulée dans le petit village de Druy-Parigny une cérémonie pleine d'émotion et de recueillement.

Le capitaine Faure, de la garnison de Decize, le lieutenant Larquemin, représentant le colonel Roche, M. Chanlong, président du Comité cantonal de libération de Decize accompagné de trois autres membres, sont venus remettre au maire de Druy, M. Valentin, le diplôme des villes martyres de la barbarie nazie.

A 9 h. 30, une messe de « Requiem » avait lieu en l'église de Druy, trop petite pour contenir la population conviée à cette cérémonie par son vaillant curé, l'abbé Baillais. M. l'abbé Foing, curé de Decize, représentant S. E. Mgr Flynn, empêché, présidait. Une foule attristée et pleurant encore les quatorze fusillés que l'ennemi abattit lâchement le 27 août, pria avec ferveur.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le piquet d'honneur ouvrit le cortège qui se rendit au cimetière. Le capitaine Faure dans une allocution saisissante, jeta au milieu de cet abattement moral un cri d'espérance et de foi dans le courage des paysans qui rebâtiront ce que la sauvagerie a dévasté.

Un clairon commanda la minute de silence, cependant que le détachement de la garnison de Decize rendait les honneurs.

Le diplôme fut remis au maire.

Et les familles secouées par l'émotion s'attardèrent sur les tombes pour y puiser une fois de plus la volonté de rebâtir, afin que la France vive et surmonte ses malheurs.

Commémorer le massacre de Druy-Parigny (août 1944)

Journal du Centre
Du 28 mars 1945

Les Anciens du Maquis

Les Maquis Julien et Mariaux, ainsi que les autres maquis venus en renfort, vont commémorer sur place, le 15 août prochain, l'anniversaire des combats qu'ils ont livrés à Sancy, Forcy et Crux-la-Ville, du 12 au 15 août 1944.

A cette manifestation tous les maquisards réfractaires et résistants du département sont cordialement invités.

Une commission qui s'est déjà réunie la semaine dernière élabore des programmes qui seront diffusés en temps voulu.

Tous les anciens chefs de maquis, chefs de zone sont priés de faire connaître ces dispositions à nos camarades.

A l'issue des réunions particulières aura lieu une réunion départementale au cours de laquelle, après l'appel des morts, les récompenses déjà parvenues seront décernées et les bases d'une fédération rassemblant les associations cantonales seront jetées.

Des autorités régionales et nationales seront présentes.

G. ROCHE,

Annnonce de la première
commémoration à Crux-la-Ville
Journal du Centre du 28 juillet 1945

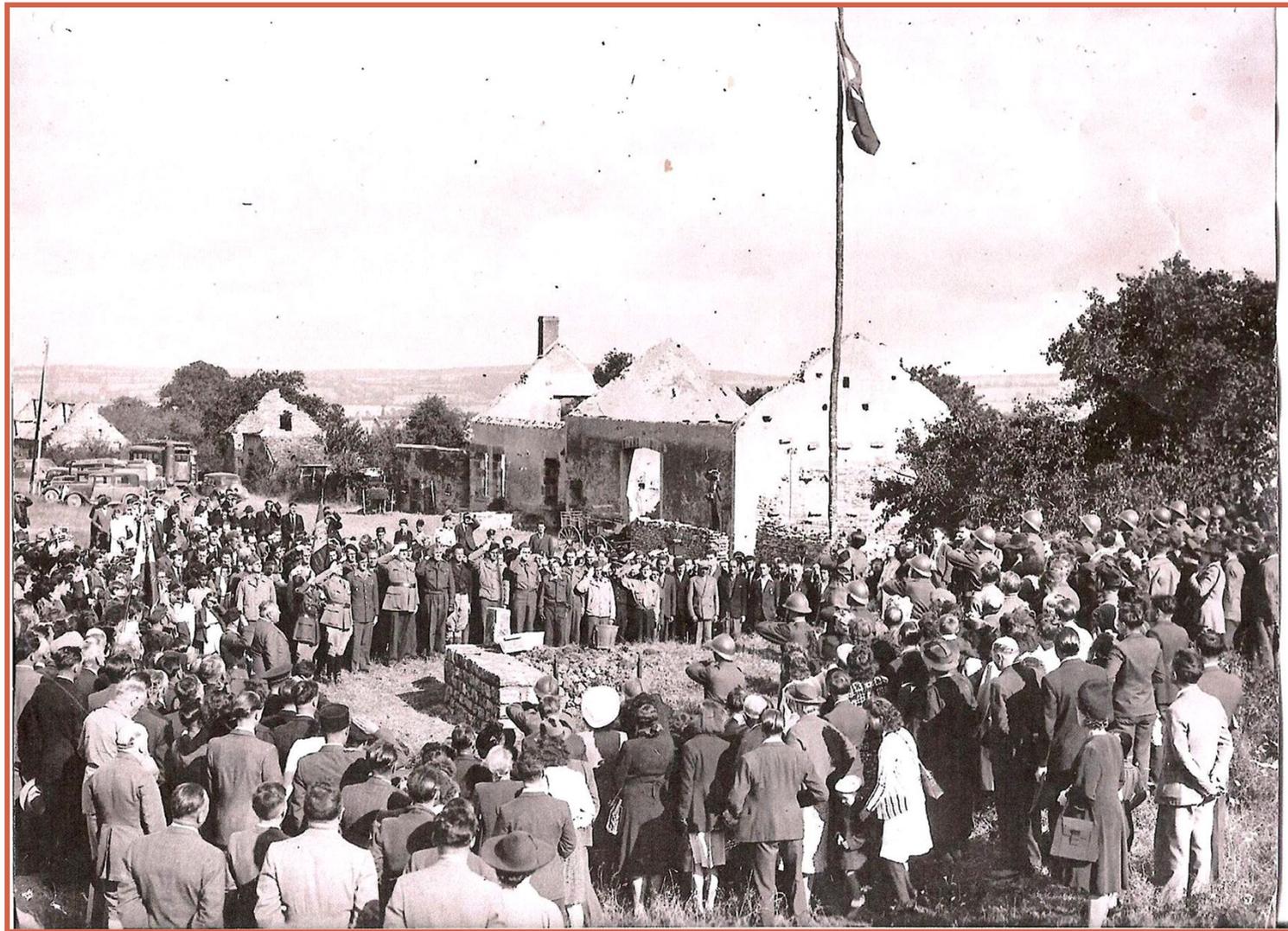
Le monument de Crux-la-Ville





Le monument dédié au maquis
Mariaux





Pose de la première pierre
du monument de Sancy

Le monument de Sancy commune de Saint-Franchy Dédié au maquis Julien





Le monument aux fusillés (commune de Challuy)



Stèle à Arleuf



Monument en mémoire des maquisards du camp du Loup, commune de Creux